

# PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE - PTP

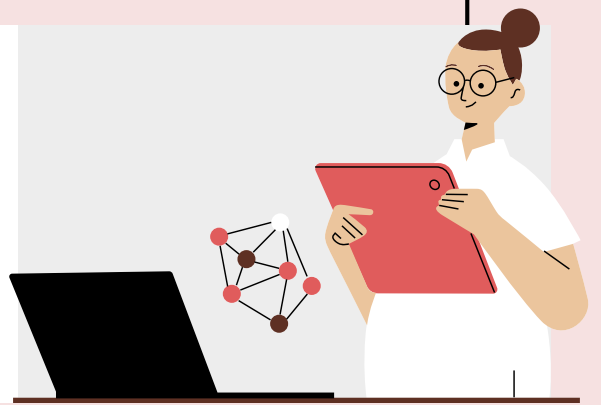


## Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés en CID, CDD, intérimaire ou autres qui souhaitent changer de métier ou de profession. Il faut justifier d'une certaine ancienneté.

## Quelles formations choisir ?

Formation certifiante parmi celles inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au RSCH.



## Quelles sont les démarches à suivre ?

Le salarié doit avoir un projet cohérent et sérieux répondant à 7 critères

La cohérence du projet de reconversion

La pertinence du parcours de formation proposé par l'organisme de formation

La perspective d'emploi à l'issue de la formation

Le profil correspond à une liste de priorités nationales et régionales

## Comment faire la demande de financement ?

Créer et compléter un dossier de demande de financement dans son espace personnel Transition Pro Auvergne Rhône-Alpes, rubrique "Dispositif PTP"



CCI Formation vous accompagne dans vos démarches de financement

[www.cciformationpro.fr](http://www.cciformationpro.fr) - 04 72 53 88 00

